

ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Audit et Conseil Union
17 bis, rue Joseph de Maistre
75876 Paris Cedex 18

Poligone Audit
28, rue de Saint-Pétersbourg
75008 Paris

ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC

Siège Social : 2, rue de Bassano – 75116 PARIS

Société Anonyme

457 200 368 RCS PARIS

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes

de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Rapport Spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.



**CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE
GENERALE**

**Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice
écoulé**

En application de l'article L225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Avec la SNC AZURELLE :

La société AZURELLE est une filiale de votre société.

Votre Conseil d'administration du 30 décembre 2011 a autorisé votre société à signer une convention d'abandon d'intérêts échus au 31 décembre 2011 sur la créance en compte courant détenue par votre société sur la société AZURELLE à hauteur de 116 366,72 €

Avec la SA COFINFO :

La société COFINFO est une filiale de votre société.

Votre Conseil d'administration du 30 décembre 2011 a autorisé votre société à signer une convention d'abandon d'intérêts échus au 31 décembre 2011 sur la créance en compte courant détenue par votre société sur la société COFINFO à hauteur de 313 786,45 €



**CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE
GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Paris, le 27 avril 2012

Les commissaires aux comptes

Audit et Conseil Union

Jean-Marc FLEURY

Poligone Audit

Catherine POLIGONE

